

Proclamation

Générale

modern

Proclamation n° des résultats de l'Élection Présidentielle du 08 Avril 2011.

Ministère
CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Date de publication
13 avril 2011

Numéro JO
n° 2 du 17/04/2011

Date du numéro
17 avril 2011

INTRODUCTION

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

VISAS

VU Les Articles 23, 24 et 26 de la Constitution du 15 septembre 1992

VU Les Articles 23 et 24 de la Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU L'Article 27 de la Loi Organique n°1/AN/92 du 29 octobre 1992 relative aux élections

VU la Loi Organique n°2/AN/93/3ème L modifiant la Loi Organique n°1/AN/92

VU L'Article n°9 de la Loi Organique n°13/AN/10/6ème L modifiant la Loi Organique n°1/AN/92 relatives aux élections

VU L'Article n°13 et 37 de la Loi Organique n°4/AN/93/3ème L du 07 avril 1993 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil Constitutionnel

VU L'Article 18 du Décret n°2011-005/PRE/MID portant organisation du scrutin présidentiel

VU Le Décret n°2009-0249/PRE portant nomination des membres du Conseil Constitutionnel

VU La Décision n°02-2011 du Conseil Constitutionnel du 10 mars 2011 ;

TEXTE INTÉGRAL

Après examen et vérification, en ses séances plénières, des documents relatifs à l'élection présidentielle du 08 Avril 2011

Considérant

que les résultats du 1er tour de l'Election Présidentielle ont été arrêtés par région comme suit : Djibouti– Nombre total votants 67 855– Total suffrage nuls..... 2 406– Total suffrage exprimés..... 65 449 Qui se répartissent comme suit : Candidat UMP Ismaïl Omar Guelleh : 48 401 soit 73,95% Candidat Indépendant Mohamed Warsama Ragueh : 17 048 soit 26,05% Arta– Nombre total votants..... 4 949– Total suffrage nuls..... 100– Total suffrage exprimés..... 4 849 Qui se répartissent comme suit : Candidat UMP Ismaïl Omar Guelleh : 4 213 soit 86,88% Candidat Indépendant Mohamed Warsama Ragueh : 636 soit 13,12% Ali-Sabieh– Nombre total votants..... 7 952– Total suffrage nuls..... 151– Total suffrage exprimés..... 7 811 Qui se répartissent comme suit : Candidat UMP Ismaïl Omar Guelleh : 6 617 soit 84,71% Candidat Indépendant Mohamed Warsama Ragueh : 1 194 soit 15,29% Dikhil– Nombre Total

votants..... 13 480– Total suffrage nuls..... 142– Total suffrage..... 13 338 Qui se répartissent comme suit : Candidat UMP Ismaïl Omar Guelleh : 12 505 soit 93,75% Candidat Indépendant Mohamed Warsama Ragueh : 833 soit 6,25% Tadjourah– Nombre total de votants..... 11 901– Total suffrage nuls..... 177– Total suffrage exprimés..... 11 724 Qui se répartissent comme suit : Candidat UMP Ismaïl Omar Guelleh : 10 569 soit 90,14% Candidat Indépendant Mohamed Warsama Ragueh : 1 155 soit 09,86% Obock– Nombre total votants..... 7 418– Total suffrage nuls..... 139– Total suffrage exprimés..... 7 279 Qui se répartissent comme suit : Candidat UMP Ismaïl Omar Guelleh : 6 583 soit 90,43% Candidat Indépendant Mohamed Warsama Ragueh : 696 soit 09,57% AMBASSADES et CONSULATS– Nombre total votants..... 1 126– Total suffrage nuls..... - 23– Total suffrage exprimés..... 1 103 Qui se répartissent comme suit : Candidat UMP Ismaïl Omar Guelleh : 1 063 soit 96,37% Candidat Indépendant Mohamed Warsama Ragueh : 040 soit 03,63% Ce qui donne les totaux suivants au niveau National pour chacun des candidats. Candidat UMP Ismaïl Omar Guelleh : 89 951 soit 80,64% Candidat Indépendant Mohamed Warsama Ragueh : 21 602 soit 19,36%. Par Conséquent, le Conseil Constitutionnel proclame solennellement M. ISMAÏL OMAR GUELLEH, Candidat de l'UMP, élu Président de la République de Djibouti à l'issue du scrutin présidentiel du 08 Avril 2011. Délibéré par le Conseil Constitutionnel dans ses séances des 10, 12 et 13 Avril 2011, où siégeaient

– ABDOULKADER IBRAHIM ISSACK– AHMED ADEN YOUSSEF– ALI SOUBANEH FARAH– FATOUMA MA-HAMOUD– IBRAHIM IDRISS DJIBRIL

Le Président du Conseil Constitutionnel

AHMED IBRAHIM ABDI